

# PASSEPORT

sur rendez vous au : 04 75 49 63 20

Passeport en un CLIC !!!: <http://predemande-passeport.ants.gouv.fr>

LA PRESENCE PHYSIQUE DU DEMANDEUR EST INDISPENSABLE POUR LES EMPREINTES (à partir de 12 ans)

**Tous les documents présentés doivent être des originaux**

Pour compléter le formulaire de demande vous devez connaître dates et lieux de naissance des parents

**- 1 Photo d'identité de moins de 6 mois**

- La taille du visage doit être comprise entre 35x45mm et doit occuper 70 à 80% du cliché
- Le visage doit être représenté de face
- La tête doit apparaître nue sans couvre-chef, ni foulard, serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes
- Photo couleur recommandée
- L'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux
- Les poses stylisées sont proscrites (tête penchées)

**- Timbres fiscaux**

Possibilité d'acheter les timbres fiscaux en ligne : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

- 86€ en timbres fiscaux pour les adultes
- 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans
- 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans

**- Justificatif d'état civil**

- Carte d'identité en cours de validité, ou périmée depuis moins de 2 ans, ou passeport en cours de validité
- Sinon copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois et un document officiel avec photo vous permettant de vous identifier :
  - o Carte nationale d'identité
  - o Pour les mineurs carte d'identité du parent demandeur

Les copies d'actes se demandent à la Mairie du lieu de votre naissance. Pour les français nés à l'étranger ou dans des territoires ayant accédés depuis à l'indépendance s'adresser au : **Service Central d'Etat Civil** : [www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil](http://www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil)

**- Justificatif de domicile de moins de 1 an**

Fournir un document à votre nom et à votre adresse tel que :

- Avis d'imposition ou de non-imposition, ou taxe foncière
- La quittance d'assurance pour le logement
- Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou téléphone fixe ou mobile...
- Le contrat de location en cours de validité.

Tournez S.V.P



**Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom**

(Cas de personnes hébergées, majeurs chez les parents...)

**FOURNIR :**

- 1 Justificatif de domicile de la personne vous hébergeant
- 1 Lettre de cette personne certifiant que vous résidez chez elle depuis plus de 3 mois
- 1 pièce d'identité de l'hébergeant

**- POUR LES MINEURS : FOURNIR :**

1) Dans tous les cas, livret de famille à jour, obligatoire, carte d'identité du parent demandeur, un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale :

- Pour les parents mariés : livret de famille
- Parents séparés ou divorcés :
  - livret de famille
  - décision de justice mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
- Parents non mariés :
  - livret de famille + attestation de l'autre parent autorisant l'établissement du passeport et précisant que l'autorité parentale n'a pas fait l'objet d'une instance modificative

**Un justificatif de domicile:** En cas de résidence alternée, fournir un justificatif de domicile pour chaque parent ainsi que la photocopie de la carte d'identité du parent.

➤ Autre personne que les père et mère exerçant l'autorité parentale : décision de justice attribuant l'autorité parentale

EN CAS DE RENOUVELLEMENT : FOURNIR L'ANCIEN PASSEPORT

EN CAS DE PERTE : REMPLIR UNE DECLARATION DE PERTE LORS DU DEPOT DU DOSSIER

EN CAS DE VOL : FOURNIR UNE DECLARATION DE VOL ENREGISTREE PAR DES SERVICES DE POLICE OU GENDARMERIE

**- NOM D'USAGE : Fournir :**

- **Femme mariée** : acte de naissance avec mention de son mariage ou acte de mariage
- **En cas de veuvage** : acte de décès ou livret de famille
- **Femme divorcée désirant garder l'usage du nom de son ex-époux** : jugement de divorce ayant accordé à la requérante le droit d'usage du nom de son ex-époux ou l'autorisation écrite de l'ex-époux ; sa signature devra être légalisée par la Mairie du domicile de celui-ci.
- **Pour les autres cas** : acte d'état civil faisant apparaître la double filiation

**MAIRIE LE TEIL** Sur rendez-vous au :

**04 75 49 63 20**